

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS SELON LE TYPE D'EMBARCATION

PLANCHE À PAGAIE, PÉDALOS, VÉLOS NAUTIQUE, KAYAK À COQUE FERMÉE ET/OU HABITACLE FERMÉ

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé ☐, Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ☐, Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m ☐ Écope ou pompe de cale manuelle ☐, Lampe de poche étanche si embarcation +6m ☐, Dispositif ou appareil de signalisation sonore ☐ Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil ☐ SI DISPOSITIF DE FLOTTAISON EST PORTÉ, LES SEULS ÉQUIPEMENTS REQUIS SONT: Dispositif de flottaison approuvé ☐ Dispositif ou appareil de signalisation sonore ☐

CANOTS, KAYAKS, EMBARCATIONS À AVIRONS, YOLES, AUTRES ENGINS À PROPULSION HUMAINE

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :
Dispositif de flottaison approuvé □,
Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □,
Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m \square ,
Écope ou pompe de cale manuelle □,
Lampe de poche étanche si embarcation +6m \square ,
Dispositif ou appareil de signalisation sonore □,
Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil
PLANCHES À VOILE, PLANCHES CERF-VOLANT
PLANCHES À VOILE, PLANCHES CERF-VOLANT ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé □,
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé □, Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □,
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé □, Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □, Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □,
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé □, Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □, Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □, Écope ou pompe de cale manuelle □,
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé □, Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □, Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □, Écope ou pompe de cale manuelle □, Lampe de poche étanche □,
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé □, Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □, Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □, Écope ou pompe de cale manuelle □, Lampe de poche étanche □, Dispositif ou appareil de signalisation sonore □,
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS : Dispositif de flottaison approuvé □, Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □, Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □, Écope ou pompe de cale manuelle □, Lampe de poche étanche □, Dispositif ou appareil de signalisation sonore □, Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil □

MOTOMARINES

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS :
Dispositif de flottaison approuvé □,
Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □,
Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □,
Écope ou pompe de cale manuelle \square ,
Lampe de poche étanche □,
Dispositif ou appareil de signalisation sonore □,
Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil □,
Extincteur 5BC ,
Dispositif propulsion manuelle ou ancre avec 15m câble □,
Carte de compétence □
SI DISPOSITIF DE <u>FLOTTAISON EST PORTÉ</u> , LES SEULS ÉQUIPEMENTS REQUIS SONT :
Dispositif de flottaison approuvé □
Dispositif ou appareil de signalisation sonore
Lampe de poche étanche □
Carte de compétence □

RESTRICTION

Doit être âgé de 16 ans

EMBARCATIONS À MOTEUR 0 À 6 M (0' À 19'.68")

EQUIPEMENTS DE SECURITE REQUIS :
Dispositif de flottaison approuvé □,
Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □,
Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □,
Écope ou pompe de cale manuelle □,
Lampe de poche étanche □,
Dispositif ou appareil de signalisation sonore □,
Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil □
Extincteur 5BC □,
$2^{ m e}$ extincteur 5BC si appareil de cuisson ou chauffage \square ,
Dispositif propulsion manuelle ou ancre avec 15m câble \square ,
SI MOTEUR INTERNE :
Pare-flammes □,
Ventilation de l'espace moteur □,
Mécanisme de réduction du bruit □
Carte de compétence □

- (1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).
- (2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine
- (3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.

EMBARCATIONS À MOTEUR 6 À 9 M (19'.68" À 29',6")

EQUIPEMENTS DE SECURITE REQUIS :
Dispositif de flottaison approuvé □,
Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m ou bouée de sauvetage avec ligne □,
Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □,
Écope ou pompe de cale manuelle 🗌
Lampe de poche étanche □,
Dispositif ou appareil de signalisation sonore □,
Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil □,
Extincteur 5BC □,
$2^{ m e}$ extincteur 5BC si appareil de cuisson ou chauffage \square ,
Dispositif propulsion manuelle ou ancre avec 15m câble \square ,
SI MOTEUR INTERNE :
Pare-flammes □,
Ventilation de l'espace moteur □,
Mécanisme de réduction du bruit □
Carte de compétence □

- (1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).
- (2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine
- (3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.

EMBARCATIONS À MOTEUR 9 À 12 M (29',6" À 39',4")

- (1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).
- (2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine
- (3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.

EMBARCATIONS À MOTEUR 12 À 24M (39',4" À 78',9")

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ REQUIS:

Dispositif de flottaison approuvé □,
Ligne d'attrape flottante d'au moins 15m □
Bouée de sauvetage avec ligne et feu automatique □,
Dispositif de remonté à bord, si franc-bord supérieur à 0.5m □,
Lampe de poche étanche □,
Dispositif ou appareil de signalisation sonore (2) □,
Feu de navigation si utilisé avant ou après couché du soleil □,
Extincteur 10BC □,
2 ^e extincteur 10BC si appareil de cuisson ou chauffage □,
Ancre avec 50m câble □,
Hache □,
2 sceaux capacité 10litres □,
Installations d'épuisement de cale □,
Compas magnétique, réflecteur radar si moins de 20m et fait en matière non-métallique □,
Feu de navigation □
SI MOTEUR INTERNE :
Pare-flammes □,
Ventilation de l'espace moteur □,
Mécanisme de réduction du bruit □
Carte de compétence

- (1) Moins de 12 ans, sans être accompagné et directement surveillé, maximum 10 CV (7,5 kW).
- (2) 12 ans et moins de 16 ans sans être accompagné et directement surveillé, maximum de 40 CV (30 kW) et interdit de conduire une motomarine
- (3) 16 ans et plus, aucune restriction quant à la puissance du moteur.